



FIJI Rhône-Alpes

Vous propose d'assister
le mardi 1er décembre 2015
à la journée d'étude :



Les enlèvements internationaux d'enfants : quels outils, quelles limites au retour de l'enfant ?

A l'école des avocats en région Rhône-Alpes (EDARA)
20, rue Général Dayan à Villeurbanne

Outre le bouleversement affectif qu'il engendre, l'enlèvement d'un enfant par l'un de ses parents remet en cause les règles relatives à l'autorité parentale et au droit de garde des enfants.

Il intervient généralement dans le cadre d'un conflit conjugal, au sein de couples séparés ou en voie de l'être. La situation se complexifie lorsque l'enfant est enlevé à l'étranger.

Au conflit de couple, s'ajoute la distance géographique, la localisation de l'enfant à l'étranger, la différence des cultures et des systèmes juridiques de deux Etats.

Des instruments internationaux ont été élaborés sous l'égide d'organisations intergouvernementales et régionales, pour lutter contre ces enlèvements. La connaissance de ces textes permet de prémunir les familles contre des situations de détresse familiale.



Cette journée a pour objectif d'informer et de sensibiliser les professionnels à la lutte contre les enlèvements internationaux d'enfants et de leur donner les outils de prévention et de résolution des situations d'enlèvements transfrontières.

Elle est destinée à des professionnels juristes et non juristes : travailleurs sociaux, greffiers et juristes des Maisons de justice et du droit de la région Rhône-Alpes, salariés des associations spécialisées (associations d'aide aux femmes victimes de violences, centres d'hébergement et de réinsertion sociale, centres sociaux, centres d'informations des droits des femmes et des familles), services spécialisés des départements situés en Rhône-Alpes, etc.

Elle est également ouverte aux avocats de la région Rhône-Alpes.

FII Rhône-Alpes :

L'association Femmes Informations Juridiques Internationales Rhône-Alpes (FII-RA), située à Villeurbanne, est spécialisée en droit international privé de la famille.

Le service juridique existe depuis 2002 et traite environ 800 demandes par an émanant de particuliers et de professionnels du secteur juridique et social. FII-RA dispose d'un centre de formation destiné aux professionnels et organise des conférences afin de sensibiliser un large public aux problématiques de droit international privé de la famille.

PROGRAMME

Programme de la matinée

- 9h **Ouverture** au public
- 9h15 **Mot d'accueil**
Geneviève BIOT-CROZET, directrice de l'EDARA
- 9h30 **Présentation de la journée d'étude**
Cécile CORSO, Responsable de projet à FII Rhône-Alpes
- 9h45-10h30 **Propos introductifs**
Michel FARGE, maître de conférences
- 10h30-12h30 **Table ronde : le retour de l'enfant enlevé, étapes et acteurs**

Le rôle du Bureau du droit de l'Union, du droit international privé et de l'entraide civile (BDIP) en matière d'enlèvements internationaux d'enfants,
Marie-Alice ESTERHAZY, rédactrice au BDIP, Ministère de la justice

Le rôle de l'avocat dans la procédure de retour des enfants enlevés,
Hansu YALAZ, avocate

L'articulation des procédures
Alain DEVERS, maître de conférences et avocat, président de FII Rhône-Alpes
- 12h30 Déjeuner libre

Programme de l'après-midi

- 14h **Les enlèvements internationaux d'enfants : le rôle du ministère des Affaires étrangères et du Développement international**
Isabelle LE GUELLEC, adjoint au chef de la mission de la protection des droits des personnes et chef du bureau de la protection des mineurs et de la famille, Ministère des affaires étrangères
- 14h45-16h30 **Table ronde : la prévention des enlèvements d'enfants et les autres modes de résolutions des conflits**

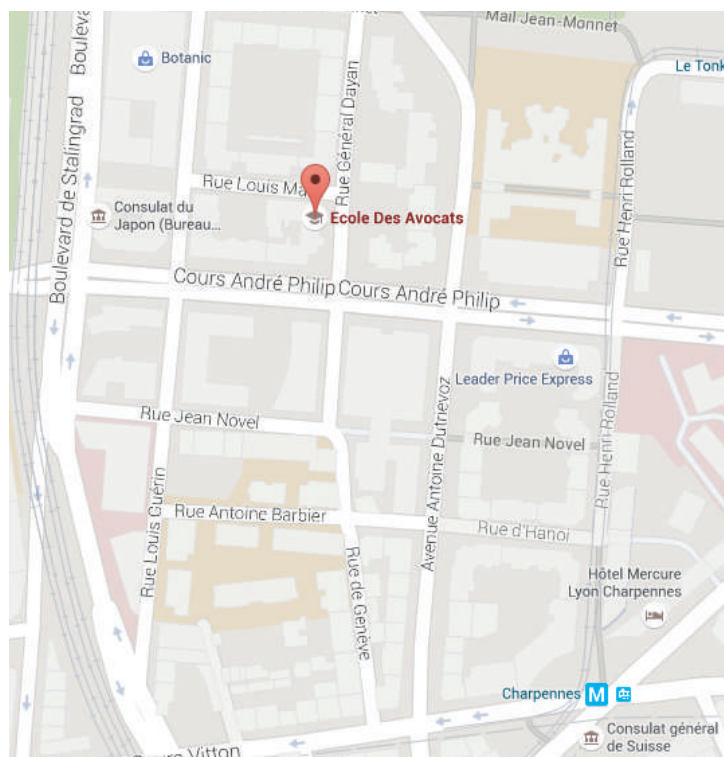
L'approche basée sur la médiation et axée sur l'intérêt de l'enfant du Service social international,
Stephan AUERBACH, responsable du Secteur socio-juridique du SSI, Suisse

Les oppositions et interdictions de sortie du territoire,
Intervenant à confirmer
- 16h45-17h15 **Propos conclusifs**
Alain DEVERS, maître de conférences et avocat, président de FII Rhône-Alpes

Lieu :

**Ecole des avocats
en région Rhône-Alpes
(EDARA)**

20, rue Général Dayan
69100 Villeurbanne



L'école des avocats est desservie par le métro Charpennes sur la ligne A.

Inscriptions :

Journée valant validation
au titre de la formation professionnelle continue, accessible :

- sur inscription préalable (auprès de Fiji Rhône-Alpes, info@fiji-ra.com)
- et paiement d'un droit d'inscription de 20 euros (chèque à l'ordre de Fiji Rhône-Alpes)

Gratuité pour les étudiants, les élèves-avocats et les associations partenaires de Fiji Rhône-Alpes.

Pour vous inscrire et pour toute information,
nous vous remercions de bien vouloir vous adresser à :

Fiji Rhône-Alpes
64 rue Paul Verlaine
69100 Villeurbanne
info@fiji-ra.com

